



**États financiers  
relatifs aux comptes  
de l'exercice 2023**

# États financiers

## Bilan après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
<b>ACTIFS</b>				
<b>Actifs circulants</b>				
Liquidités	1	66 470 852	86 290 819	-19 819 968
Débiteurs - Patients et assurances	2	173 322 279	154 287 026	19 035 253
Autres débiteurs	3	27 955 386	19 478 309	8 477 077
Stocks et travaux en cours	4	221 895 486	212 020 640	9 874 846
<i>Stocks</i>		23 286 082	19 768 629	3 517 453
<i>En cours de facturation</i>		198 609 404	192 252 011	6 357 393
Comptes de régularisation	5	12 034 653	12 003 108	31 546
<b>Total des actifs circulants</b>		<b><u>501 678 656</u></b>	<b><u>484 079 902</u></b>	<b><u>17 598 754</u></b>
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations financières affectées	7	154 936 914	142 397 661	12 539 253
Immobilisations corporelles	6	1 032 401 450	997 466 859	34 934 591
<i>Terrains d'exploitation</i>		148 511 862	148 511 862	0
<i>Immeubles et installations fixes</i>		444 199 702	429 390 946	14 808 756
<i>Equipements et installations</i>		116 833 528	108 597 489	8 236 039
<i>Immobilisations en cours</i>		27 602 055	58 468 019	-30 865 964
<i>Immobilisations affectées</i>		295 254 303	252 498 543	42 755 759
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>1 187 338 364</u></b>	<b><u>1 139 864 520</u></b>	<b><u>47 473 844</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>1 689 017 020</u></b>	<b><u>1 623 944 422</u></b>	<b><u>65 072 598</u></b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Capitaux étrangers</b>				
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>				
Dettes pour achat de biens et services		129 710 155	115 639 284	14 070 871
Autres créanciers	8	262 245 436	271 693 527	-9 448 091
Dettes portant intérêts	9	11 701 034	8 586 266	3 114 769
Comptes de régularisation	10	7 076 106	5 706 994	1 369 113
Provisions	11	52 195 748	51 530 093	665 654
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b><u>462 928 479</u></b>	<b><u>453 156 164</u></b>	<b><u>9 772 315</u></b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>				
Dettes portant intérêts	9	133 039 765	144 733 252	-11 693 487
Autres dettes à long terme	12	466 867 389	458 616 034	8 251 354
Part du résultat à reporter EGE	15	0	-28 314	28 314
Provisions	11	16 606 268	4 127 720	12 478 548
Fonds de tiers affectés	13	318 400 986	265 839 288	52 561 698
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b><u>934 914 408</u></b>	<b><u>873 287 980</u></b>	<b><u>61 626 427</u></b>
<b>Total des capitaux étrangers</b>		<b><u>1 397 842 887</u></b>	<b><u>1 326 444 144</u></b>	<b><u>71 398 743</u></b>
<b>Capitaux propres</b>				
Réserves affectées	14	64 497 242	70 908 329	-6 411 087
Réserves à affecter	16	22 841 563	22 841 563	0
Part du résultat à reporter HUG	15	0	-84 942	84 942
Autres fonds propres	16	203 835 328	203 835 328	0
<b>Total des capitaux propres</b>		<b><u>291 174 133</u></b>	<b><u>297 500 278</u></b>	<b><u>-6 326 143</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>1 689 017 020</u></b>	<b><u>1 623 944 422</u></b>	<b><u>65 072 600</u></b>

# États financiers

## Compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2023 CHF	BUDGET* 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
<b>PRODUITS</b>				
<b>Recettes médicales</b>				
Prestations médicales, infirmières et thérap. aux patients	17	953'869'098	965'713'000	905'242'638
Prestations unitaires médicales	18	151'908'187	134'540'000	140'108'515
Autres prestations unitaires hospitalières	19	333'282'974	314'639'000	320'752'779
		<b>1'439'060'259</b>	<b>1'414'892'000</b>	<b>1'366'103'932</b>
<b>Autres recettes</b>				
Autres produits de prestations aux patients	20	4'180'422	5'147'000	4'326'306
Produits des loyers	21	8'453'125	7'762'000	8'245'110
Produits de prestations au personnel et à des tiers	22	90'954'565	84'862'000	90'063'502
		<b>103'588'112</b>	<b>97'771'000</b>	<b>102'634'918</b>
<b>Contributions et subventions</b>				
Indemnité de fonctionnement reçue	23	687'435'989	687'435'989	594'757'916
Indemnité complémentaire	23	23'246'019	0	116'763'193
Part du résultat à reporter	23	-28'314	0	-101'845
Autres subventions et dotations internes	24	1'986'744	218'000	2'158'234
Contributions de corporations, de fondations et de privés	25	11'422'346	400'118	7'920'787
Subventions fédérales		686'140	91'000	1'649'082
		<b>724'748'924</b>	<b>688'145'107</b>	<b>723'147'367</b>
		<b>2'267'397'295</b>	<b>2'200'808'107</b>	<b>2'191'886'218</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Charges de personnel</b>				
Charges salariales	26	1'393'562'365	1'368'377'000	1'351'217'870
Charges sociales		314'874'662	321'933'989	306'009'172
Charges honoraires de médecins (assuj. aux ch. soc.)		66'079'438	50'493'000	61'474'354
Autres charges de personnel		11'893'428	11'160'000	7'748'778
		<b>1'786'409'893</b>	<b>1'751'963'989</b>	<b>1'726'450'176</b>
<b>Charges de matériel, de marchandises, de services de tiers et autres charges d'exploitation</b>				
Matériel médical d'exploitation	27	235'489'973	223'607'000	227'014'495
Charges de produits alimentaires		23'033'888	22'523'000	22'868'996
Charges de ménage		18'259'794	17'132'000	16'131'927
Entretien et réparations	28	35'062'299	31'611'000	30'241'744
Charges d'utilisation des immobilisations	29	29'923'022	28'695'000	27'127'279
Charges d'énergie et eau		38'058'578	40'815'000	44'133'530
Charges de l'administration et de l'informatique		39'030'747	31'175'000	37'672'999
Autres charges liées aux patients	31	14'342'409	10'758'000	13'548'931
Autres charges non liées aux patients	32	38'976'815	33'059'000	38'048'504
		<b>472'177'525</b>	<b>439'375'000</b>	<b>456'788'405</b>
		<b>2'258'587'418</b>	<b>2'191'338'989</b>	<b>2'183'238'580</b>
		<b>8'809'877</b>	<b>9'469'118</b>	<b>8'647'637</b>
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA</b>				
Amortissements et dépréciations		-63'057'132	-59'829'000	-77'464'688
Produits différés de subventions d'investissement		45'534'896	47'057'000	61'155'016
Produits différés - Autres fonds (couverture amortissements)	25	3'907'874	3'531'882	2'562'238
		<b>-4'804'485</b>	<b>229'000</b>	<b>-5'099'797</b>
<b>Résultat opérationnel - EBIT</b>				
Charges financières	30	-2'534'791	-1'363'000	-1'303'852
Produits financiers	21	1'013'130	1'134'000	801'392
		<b>-6'326'144</b>	<b>0</b>	<b>-5'602'257</b>
<b>Résultat net après répartition</b>				
Part des charges couvertes par les réserves affectées		6'411'086	0	5'907'792
		<b>84'942</b>	<b>0</b>	<b>305'534</b>
<b>Résultat de gestion</b>				

\* Budget non audité

# États financiers

Budget non audité

## Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Solde au 01.01.2022	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Solde au 31.12.2022
Réserve affectée	76 816 121	-5 907 792	0	70 908 329
Réserve à affecter	26 741 563	-3 900 000	0	22 841 563
Part du résultat à conserver	-390 476	0	305 534	-84 942
Autres fonds propres	<u>203 835 328</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	203 835 328
<b>Total des fonds propres</b>	<b><u>307 002 536</u></b>	<b><u>-9 807 792</u></b>	<b><u>305 534</u></b>	<b><u>297 500 278</u></b>

	Solde au 01.01.2023	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Solde au 31.12.2023
Réserve affectée	70 908 329	-6 411 086	0	64 497 242
Réserve à affecter	22 841 563	0	0	22 841 563
Part du résultat à reporter	-84 942	84 942	0	0
Autres fonds propres	<u>203 835 328</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	203 835 328
<b>Total des fonds propres</b>	<b><u>297 500 277</u></b>	<b><u>-6 326 144</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>291 174 133</u></b>

# États financiers

## Tableau de flux de trésorerie après répartition

	COMPTES 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Autofinancement</b>		
Part de résultat à conserver	-6'326'144	-5'602'257
Amortissements	63'057'132	77'464'688
Dotation à provision	14'134'267	2'342'116
Dissolution de provision	-2'092'278	-5'578'814
Autres revenus non monétaires	-45'554'508	-61'188'557
<b>Variation des éléments d'exploitation</b>		
Variation des avoirs et engagements	-35'831'230	33'804'748
Variation des transitoires	<u>1'337'567</u>	<u>-2'068'576</u>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b><u>-11'275'193</u></b>	<b><u>39'173'348</u></b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-51'287'578	-72'486'809
Acquisitions d'immobilisations affectées	-46'183'016	-2'743'654
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements</b>	<b><u>-97'470'595</u></b>	<b><u>-75'230'463</u></b>
<b>Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)</b>	<b><u>-108'745'788</u></b>	<b><u>-36'057'115</u></b>
<b>Activités de financement</b>		
Subventions d'investissements reçues	45'519'530	27'780'513
Augmentation des dettes bancaires	7'547	48'428'318
Remboursement des dettes bancaires	-8'586'266	-316'200
Variation des fonds de tiers affectés	51'985'009	-10'152'377
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b><u>88'925'820</u></b>	<b><u>65'740'254</u></b>
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b><u>-19'819'968</u></b>	<b><u>29'683'140</u></b>
Disponibilités au début de l'exercice	86'290'819	56'607'680
<b>Disponibilités à la fin de l'exercice</b>	<b><u>66'470'852</u></b>	<b><u>86'290'819</u></b>

# États financiers

---

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

### Généralités

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont un établissement public médical (EPM) au sens de la constitution genevoise (art. 171). Leur mission et leur fonctionnement sont précisés par la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 (loi K2 05).

Approuvés par le Parlement en 1994, les HUG ont été formellement constitués dans le cadre de la réforme hospitalière voulue en 1995 par les autorités.

Les HUG répondent aux besoins de soins de la population :

- ▶ dans le domaine des soins de proximité en tant qu'hôpital général public,
- ▶ dans le domaine des soins spécialisés et de référence en tant qu'hôpital universitaire offrant des compétences professionnelles spécifiques et des techniques médicales de haute technologie.

Les HUG assurent également la formation des médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé et développent la recherche en lien avec la clinique et avec la Faculté de médecine.

Adresse légale des HUG :  
Les hôpitaux universitaires de Genève  
Rue Gabrielle-PERRET-GENTIL 4  
1205 Genève

### Principales méthodes comptables

#### a) Normes comptables applicables

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) définissent le référentiel comptable applicable.

Pour les HUG cela correspond à une application partielle de la LGAF selon son article 3 ainsi que par l'application des normes internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les interprétations spécifiques, les exceptions résultant de la LGAF, les dispositions légales de droit fédéral et les conventions inter-cantoniales demeurent réservées.

Le référentiel comptable exige que les informations financières établies au titre du budget pour l'exercice concerné soient présentées dans les états financiers.

Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, sauf pour les classes d'actifs qui sont portées à leur juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### b) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

#### c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan ; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de fonctionnement de l'exercice.

#### **d) Liquidités, dettes bancaires**

Les liquidités comprennent les caisses, la poste et les comptes courants bancaires ainsi que les placements à vue et à très court terme.

Les rubriques des caisses, de la poste et des banques, sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les comptes courants et de liaisons avec l'Etat ainsi que les comptes courants avec d'autres EPM sont évalués à leur valeur nominale.

Les dettes bancaires figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

#### **e) Débiteurs patients et assurances, autres débiteurs**

Les débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur. La provision pour risque débiteur est calculée selon les taux d'encaissement statistiques des HUG.

#### **f) Stocks**

Les articles faisant l'objet d'un inventaire permanent sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

Les articles, ne faisant pas l'objet d'un inventaire permanent, sont évalués au plus bas de leur valeur d'achat ou de remplacement, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

#### **g) Produits**

##### **g.1) Recettes de facturation**

Les recettes provenant de la facturation des prestations sont comptabilisées à leur juste valeur, correspondant aux créances estimées recouvrables, dans l'exercice comptable où les prestations ont été rendues.

##### **g.2) Travaux en cours**

Les prestations de soins effectuées durant l'exercice mais non encore facturées sont enregistrées sur l'exercice à leur juste valeur.

#### **g.3) Subventions**

Les indemnités monétaires de fonctionnement sont comptabilisées dans l'exercice comptable concerné. Les lois d'investissement sont comptabilisées sur la base des montants réconciliés avec l'Etat de Genève. Les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière de l'entité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, elles font toutefois l'objet d'une évaluation par l'Etat et figurent à titre informatif à l'annexe aux états financiers, voir note n° 33.

#### **g.4) Activités pour compte de tiers**

Les activités pour compte de tiers ne sont pas présentées dans le compte de fonctionnement. Dans ces cas, la pertinence de l'information budgétaire est privilégiée pour permettre la comparabilité des dépenses effectuées versus les budgets correspondants alloués. En vertu du principe de pertinence et d'importance relative, c'est la réalité économique qui figure de ce fait dans les comptes selon la norme IPSAS 1 « Présentation des états financiers ».

#### **h) Comptes transitoires (comptes de régularisation)**

Les postes transitoires sont déterminés afin d'assurer une délimitation correcte des exercices comptables.

#### **i) Immobilisations corporelles**

##### **i.1) Immeubles et terrains**

Les immeubles affectés à l'exploitation propriété de l'Etat de Genève ne sont pas valorisés au bilan des HUG. Les terrains quant à eux figurent au bilan sur la base d'une valeur initialement établie à l'époque par l'Etat de Genève dans le cadre d'un projet de transfert d'actifs.

##### **i.2) Equipements / installations / mobiliers**

Les équipements d'exploitation, à l'exclusion des équipements considérés par l'Etat de Genève comme faisant partie des immeubles d'exploitation, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens.

Les équipements financés par des lois d'investissement qui précédemment étaient entièrement activés ont fait l'objet d'une activation partielle à la demande du DSES

### **i.3) Immobilisations en cours**

Les immobilisations en cours représentant les règlements partiels effectués par l'entité à des tiers pour la réalisation d'immobilisations. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours. L'activation définitive de ces chantiers en cours intervient lorsque l'actif est mis en service.

### **j) Location-financement (leasing financier)**

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux. Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes. Les engagements financiers découlant de ces opérations, figurent dans les dettes financières. Les coûts des contrats de location sont comptabilisés directement au compte de fonctionnement.

### **k) Immobilisations corporelles et financières affectées**

Les immobilisations affectées, sont la contrepartie soit de montants reçus de tiers, soit de fonds liés à la recherche ou découlant de l'application du règlement concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical. Ces immobilisations sont enregistrées à leur juste valeur.

### **l) Dettes pour achat de biens et services / autres créanciers**

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Ces postes du compte de fonctionnement enregistrent les factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture, ainsi qu'aux livraisons de marchandises effectuées avant la date de clôture pour lesquelles les factures sont reçues ultérieurement.

### **m) Emprunts et autres dettes à long terme**

Les emprunts et les autres dettes à long terme sont portés au bilan, à leur valeur nominale.

Les emprunts dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés dans le poste « Dettes à court terme ». Les dettes relatives aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée correspondent à la valeur nominale de l'engagement contractuel des HUG.

### **n) Provisions**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources significative soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Les provisions constituées en fin d'exercice correspondent aux besoins approuvés par la Direction générale.

### **o) Pensions et prestations de retraite**

L'art. 7 du REEF prévoit que les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi portés par les institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 39).

Les engagements de prévoyance sont couverts par la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

#### **p) Fonds de tiers affectés**

Les fonds de tiers affectés correspondent à des fonds reçus de tiers à titre de donation ou de legs avec une affectation déterminée. La variation des fonds de tiers affectés est présentée dans un rapport distinct établi par la direction.

#### **q) Capital propre**

Les hôpitaux universitaires de Genève constitués selon la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 n'ont pas de capital de dotation.

#### **r) Actifs et passifs éventuels**

En relation avec les actifs et passifs éventuels tels que défini dans la norme IPSAS 19 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », l'institution n'a pas connaissance d'autres éléments significatifs que ceux cités aux notes n°36 et 37.

#### **s) Impôts**

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

#### **t) Risque de crédit**

Le risque de crédit prévu dans la nouvelle norme IPSAS 41 « Instruments financiers : Informations à fournir » appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et est traité dans la note n°35 pour la partie financière.

#### **u) Système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers prévu par la directive transversale « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques » est formalisé selon le plan de travail établi par la direction.

Le comité de direction approuvera lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 la mise à jour du système de contrôle interne, pour les processus paie, budget, débiteurs, créditeurs, trésorerie, immobilisations, clôture des comptes, stocks, dons et legs, admission facturation, achats, investissements et systèmes d'information, et a été transmis au conseil d'administration pour information.

#### **v) Plan comptable H+REKOLE®**

Les HUG ont adopté le plan comptable H+REKOLE® prévu dans l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP), édictée dans le cadre de la Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie (LAMal).

#### **w) Présentation des informations chiffrées**

Les chiffres qui suivent sont arrondis au franc et la comparaison ou l'addition de certaines rubriques peuvent ainsi présenter des écarts minimes.

Pour des raisons de présentation, nous avons effectué des reclassements de comptes en 2023 et réajusté les soldes 2022 pour des raisons de comparabilité (voir notes 2, 22 et 26).

#### **x) Plexus**

Les HUG se sont associés au CHUV pour établir une plateforme de gestion commune des stocks. Cette plateforme est appelée PLEXUS-Santé et a été établie selon la forme juridique d'une société simple.

La structure Plexus a été conçue comme un partenariat (société simple). Les comptes de la plateforme Plexus sont comptabilisés dans les comptes des HUG à hauteur de 50%, en tant qu'entreprise commune.

# États financiers

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

### 1. Liquidités

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Caisses	699'494	830'193	-130'699
La Poste	4'258'619	9'402'213	-5'143'594
Banques / comptes courants / dépôts à vue	<u>61'512'738</u>	<u>76'058'413</u>	<u>-14'545'675</u>
	<b><u>66'470'852</u></b>	<b><u>86'290'819</u></b>	<b><u>-19'819'968</u></b>

### 2. Débiteurs patients / assurances

	2023			2022		
	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF
Débiteurs patients suisses	37 520 024	27 617 722	9 902 301	35 177 711	26 277 026	8 900 683
Débiteurs patients étrangers	23 681 903	20 855 651	2 826 253	21 763 350	18 397 052	3 366 299
Débiteurs assurances suisses	210 613 518	60 261 328	150 352 190	202 319 203	66 794 022	135 525 181
Débiteurs assurances étrangères	10 706 617	5 133 612	5 573 005	10 027 104	5 946 675	4 080 430
Débiteurs cantons	<u>5 490 935</u>	<u>822 404</u>	<u>4 668 531</u>	<u>3 584 930</u>	<u>1 170 497</u>	<u>2 414 433</u>
	<b><u>288 012 998</u></b>	<b><u>114 690 718</u></b>	<b><u>173 322 279</u></b>	<b><u>272 872 298</u></b>	<b><u>118 585 273</u></b>	<b><u>154 287 026</u></b>

La composition des débiteurs comprend principalement les créances découlant des prestations médicales, selon le type de débiteur. Les montants reportés ont été évalués en fonction de leur juste valeur initiale, ajustée pour prendre en compte toute dépréciation éventuelle. Les débiteurs sont tenus dans une comptabilité auxiliaire qui gère les positions au niveau le plus fin de la facture.

L'impact de l'IPSAS 41 sur la provision pour débiteurs douteux se traduit par une approche plus prospective et dynamique de la gestion des risques. Les HUG ont ainsi adapté leurs pratiques de comptabilisation afin de refléter le plus fidèlement le montant que l'entité s'attend réellement à recouvrer.

Elle se base sur des évaluations continues des risques, afin de fournir une image fidèle de la situation financière dans le contexte des instruments financiers liés aux débiteurs.

Par rapport à 2022, le calcul de la provision débiteurs a été adapté par l'application de taux statistiques. La norme IPSAS 41 introduit un modèle de dépréciation basé sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes encourues. Les taux appliqués sur 2023 se basent sur des taux d'encaissements statistiques des 5 dernières années.

La provision pour pertes sur débiteurs est calculée sur le solde des factures impayées. Les taux sont définis en fonction du type de débiteur et du dépassement de la date d'échéance de la facture.

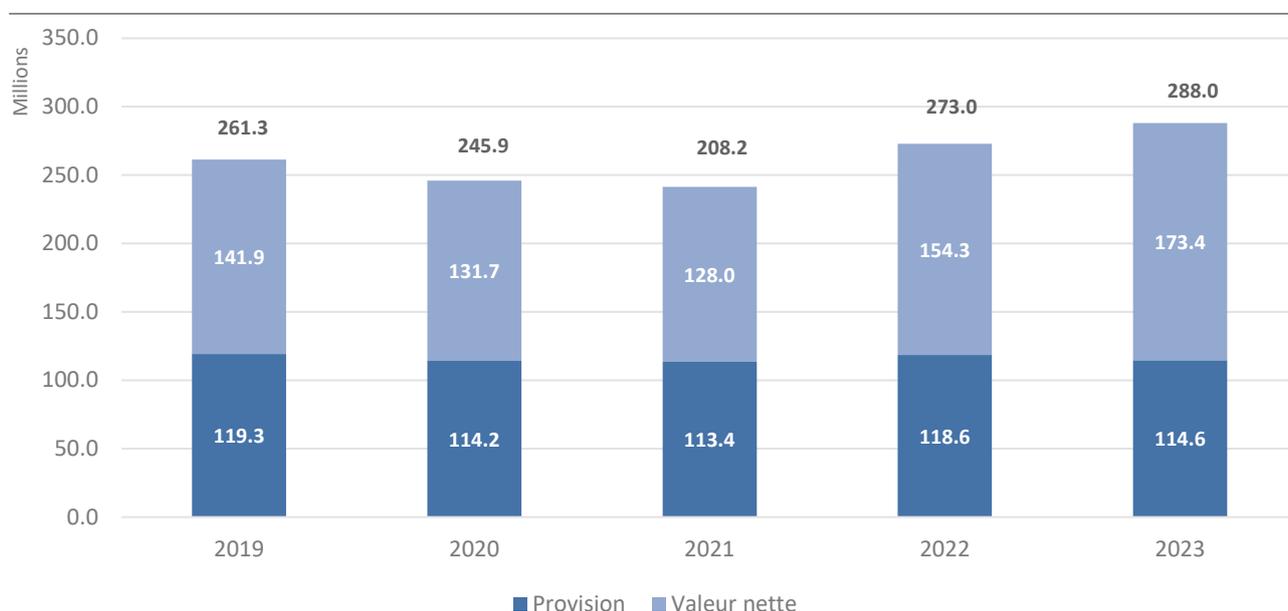
Le taux d'encaissement moyen est stable par rapport à 2022 et se maintient à 98.4%.

Répartition des débiteurs par échéances :

### Balance âgée

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 75 jours	76 à 90 jours	+ 90 jours	Total CHF
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Débiteurs assurances et cantons	79'332'585	40'547'956	9'622'294	6'926'865	90'381'370	226'811'070
Débiteurs patients	5'539'508	4'237'313	1'945'252	656'214	48'823'640	61'201'927
<b>Total</b>	<b>84'872'093</b>	<b>44'785'269</b>	<b>11'567'546</b>	<b>7'583'079</b>	<b>139'205'010</b>	<b>288'012'997</b>

### Evolution de la position depuis 2019



### 3. Autres débiteurs

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Impôt anticipé à récupérer	169'927	61'133	108'794
Facturation aux tiers	14'026'080	13'015'138	1'010'942
Débiteurs Plexus	7'018'671	1'561'939	5'456'732
Débiteurs divers	6'740'707	4'840'099	1'900'609
<b>Total Autres débiteurs</b>	<b>27'955'386</b>	<b>19'478'309</b>	<b>8'477'077</b>

Cette position comprend le poste issu de l'intégration de la société simple PLEXUS-Santé. L'augmentation du poste correspond principalement au compte courant associés HUG-CHUV.

#### 4. Stocks et en cours de facturation

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Stocks	19'211'064	14'512'004	4'699'060
Stocks Plexus	4'075'018	5'256'625	-1'181'607
En cours de facturation	<u>198'609'404</u>	<u>192'252'011</u>	<u>6'357'393</u>
	<b><u>221'895'486</u></b>	<b><u>212'020'640</u></b>	<b><u>9'874'846</u></b>

##### Stocks

Le poste « stocks » est composé d'articles provenant de l'ensemble des dépôts des HUG, comprenant le magasin central des HUG, la pharmacie, le stocks des blocs opératoires et des médicaments des armoires à pharmacie décentralisées dans les unités.

Les articles provenant des armoires à pharmacie sont intégrés dans ce poste depuis 2023, ce qui explique l'essentiel de la variation par rapport à 2022.

##### Stocks Plexus

Le poste « stocks Plexus » est composé d'articles provenant du centre logistique commun CHUV-HUG, Plexus-Santé. Cette position se compose de 50% de la valeur du stock valorisé dans les comptes de Plexus-Santé. Une provision est constituée sur ce stock et intégrée à hauteur de 50% de sa valeur dans les comptes des HUG, soit CHF 1'091'972.

##### En cours de facturation

Le poste « en cours de facturation » correspond aux prestations de soins effectuées durant l'exercice écoulé mais non encore facturées. L'augmentation du solde au 31.12.2023 est mécanique et s'explique par la hausse de l'activité par rapport à l'année 2022. Le volume de 198 mios représente 49 jours de produit d'activité médicale.

#### 5. Comptes de régularisation

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Indemnités d'assurances sociales à recevoir	5'023'196	5'717'245	-694'049
Assurance LAA et complémentaire	35'322	50'062	-14'740
Assurance responsabilité civile	2'729'332	1'445'090	1'284'242
Actifs transitoires Plexus	6'000	322'260	-316'260
Autres actifs transitoires	<u>4'240'804</u>	<u>4'468'451</u>	<u>-227'647</u>
	<b><u>12'034'653</u></b>	<b><u>12'003'108</u></b>	<b><u>31'546</u></b>

Cette position intègre principalement les indemnités accidents et maternités à recevoir, qui restent relativement stable par rapport à 2022.

Le poste assurance responsabilité civile comprend les primes 2024 payées d'avance.

Les autres actifs transitoires comprennent les charges de maintenance et de loyer payées d'avance.

## 6. Immobilisations corporelles

### 6a. Immeubles, terrains, équipements et installations d'exploitation

	Terrains d'exploitation CHF	Immeubles et installations fixes CHF	Equipements biomédicaux CHF	Equipements autres et mobilier CHF	Equipements informatiques CHF	En cours CHF	Total CHF
<b>Valeur brute</b>							
Solde au 01.01.2022	148'511'862	567'823'605	276'900'181	103'668'287	29'547'997	36'647'162	1'163'099'094
Acquisitions	0	20'560'138	16'141'054	4'122'902	7'180'029	24'482'686	72'486'809
Mises en service	0	0	1'687'500	962'410	11'919	-2'661'829	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-16'843'943	-751'916	0	0	-17'595'859
Solde au 31.12.2022	<u>148'511'862</u>	<u>588'383'743</u>	<u>277'884'792</u>	<u>108'001'683</u>	<u>36'739'945</u>	<u>58'468'019</u>	<u>1'217'990'044</u>
<b>Amortissements cumulés</b>							
Solde au 01.01.2022	0	-115'271'226	-198'777'579	-84'126'168	-17'540'164	0	-415'715'137
Amortissements	0	-43'721'571	-19'094'753	-6'143'093	-5'943'033	0	-74'902'450
Sorties - Mises au rebut	0	0	16'843'943	751'916	0	0	17'595'859
Solde au 31.12.2022	<u>0</u>	<u>-158'992'797</u>	<u>-201'028'389</u>	<u>-89'517'345</u>	<u>-23'483'197</u>	<u>0</u>	<u>-473'021'728</u>
<b>Valeur nette au 31.12.2022</b>	<b><u>148'511'862</u></b>	<b><u>429'390'946</u></b>	<b><u>76'856'403</u></b>	<b><u>18'484'338</u></b>	<b><u>13'256'748</u></b>	<b><u>58'468'019</u></b>	<b><u>744'968'316</u></b>
<b>Valeur brute</b>							
Solde au 01.01.2023	148'511'862	588'383'743	277'884'792	108'001'683	36'739'945	58'468'019	1'217'990'044
Acquisitions	0	27'623'888	24'254'933	3'935'374	3'885'852	-8'371'958	51'328'089
Mises en service	0	18'408'173	860'024	3'139'649	86'160	-22'494'006	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-28'814'594	-6'898'232	-2'168'191	0	-37'881'017
Solde au 31.12.2023	<u>148'511'862</u>	<u>634'415'804</u>	<u>274'185'155</u>	<u>108'178'474</u>	<u>38'543'766</u>	<u>27'602'055</u>	<u>1'231'437'116</u>
<b>Amortissements cumulés</b>							
Solde au 01.01.2023	0	-158'992'797	-201'028'389	-89'517'345	-23'483'197	0	-473'021'728
Amortissements	0	-31'223'305	-16'869'660	-5'326'771	-5'729'522	0	-59'149'258
Sorties - Mises au rebut	0	0	28'814'594	6'898'232	2'168'191	0	37'881'017
Solde au 31.12.2023	<u>0</u>	<u>-190'216'102</u>	<u>-189'083'455</u>	<u>-87'945'884</u>	<u>-27'044'529</u>	<u>0</u>	<u>-494'289'969</u>
<b>Valeur nette au 31.12.2023</b>	<b><u>148'511'862</u></b>	<b><u>444'199'702</u></b>	<b><u>85'101'700</u></b>	<b><u>20'232'590</u></b>	<b><u>11'499'238</u></b>	<b><u>27'602'055</u></b>	<b><u>737'147'147</u></b>

Pour la contrepartie de l'activation des équipements financés par des lois d'investissement voir note n°13.

#### Immeubles et installations

Les immeubles d'exploitation comptabilisés sont des bâtiments propriété des HUG et utilisés pour ses propres activités. Les acquisitions durant 2023 sont restées à un niveau soutenu avec de nombreux projets en cours de réalisation mais également la finalisation et l'activation comptable des travaux de rénovation des urgences adultes et la mise en exploitation du bâtiment de la Maison de l'enfance et de l'adolescence durant l'été.

#### En cours

Les immobilisations en cours représentent les règlements partiels. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours.

## 6b. Durées d'utilité des équipements

	Durées d'utilité
Immeubles et installations fixes	20 à 33 1/3 ans
Equipements biomédicaux	3 à 10 ans
Equipements autres et mobilier	5 à 10 ans
Equipements informatiques	4 ans

## 6c. Immobilisations affectées

	En cours CHF	Terminés CHF	Total CHF
<b>Valeur brute</b>			
Solde au 01.01.2022	16'050'485	246'686'411	262'736'896
Acquisitions	2'493'864	249'790	2'743'654
Mises en service	-10'109'406	10'109'406	0
Réévaluation	0	19'261'654	19'261'654
Solde au 31.12.2022	<b>8'434'943</b>	<b>276'307'262</b>	<b>284'742'204</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
Solde au 01.01.2022	0	-29'584'457	-29'584'457
Amortissements	0	-2'659'204	-2'659'204
Solde au 31.12.2022	<b>0</b>	<b>-32'074'161</b>	<b>-32'074'161</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2022</b>	<b>8'434'943</b>	<b>244'233'101</b>	<b>252'668'043</b>
<b>Valeur brute</b>			
Solde au 01.01.2023	8'434'943	276'137'761	284'572'704
Acquisitions	805'545	45'377'471	46'183'016
Mises en service	-8'653'173	8'653'173	0
Réévaluation	0	576'690	576'690
Solde au 31.12.2023	<b>587'315</b>	<b>330'745'095</b>	<b>331'332'410</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
Solde au 01.01.2023	0	-32'074'161	-32'074'161
Amortissements	0	-4'003'946	-4'003'946
Solde au 31.12.2023	<b>0</b>	<b>-36'078'107</b>	<b>-36'078'107</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2023</b>	<b>587'315</b>	<b>294'666'988</b>	<b>295'254'303</b>

Les actifs comptabilisés en immobilisations affectées sont des bâtiments ou des équipements financés par des dons provenant de tiers. Les acquisitions de l'exercice 2023 comprennent principalement la part financée par des fonds privés du bâtiment de la Maison de l'enfance et de l'adolescence, mise en exploitation durant l'été.

Les réévaluations des immeubles sont prises en compte sur la base d'une expertise immobilière réalisée chaque année par un prestataire indépendant. Les valeurs 2023 ont été ajustées selon l'expertise réalisée en décembre 2023.

La méthode d'évaluation retenue repose sur les modèles préconisés par IPSAS 16.

#### 6d. Contrats de location-financement (leasing)

En 2023, la valeur nette des immobilisations corporelles liées aux contrats de leasings se monte à CHF 517'073.

#### 6e. Seuils d'activation

Concernant les bâtiments et les équipements liés à un bâtiment (sans vie propre en dehors du bâtiment), le seuil d'activation est fixé à CHF 100'000 par objet distinguable.

Concernant les équipements non liés à un bâtiment (équipements biomédicaux, véhicules, mobilier, etc), le seuil d'activation est fixé à CHF 10'000 par objet distinguable.

#### 6f. Valeur d'assurance des immobilisations

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Valeur d'assurance des bâtiments	3'172'166'344	2'908'495'881	263'670'463
Valeur d'assurance des équipements	<u>589'336'725</u>	<u>589'336'725</u>	<u>0</u>
	<b><u>3'761'503'069</u></b>	<b><u>3'497'832'606</u></b>	<b><u>263'670'463</u></b>

L'augmentation de la valeur d'assurance des bâtiments est en lien avec la mise en exploitation de nouveaux bâtiments (Maison de l'enfance et de l'adolescente, Immeuble Thury 1 notamment) et avec l'indexation sur la valeur des bâtiments appliqué par l'assurance.

## 7. Immobilisations financières affectées

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Immobilisations financières affectées	<u>154 936 914</u>	<u>142 397 661</u>	<u>12 539 253</u>
	<b><u>154 936 914</u></b>	<b><u>142 397 661</u></b>	<b><u>12 539 253</u></b>

Cette position enregistre la valeur des fonds affectés dont les HUG assurent la gestion au travers de mandats de gestion. La contrepartie est au passif dans les fonds de tiers affectés. Ces fonds affectés sont valorisés à leur juste valeur.

Cette position comprend également la participation des HUG dans le capital du Centre de Chirurgie Ambulatoire SA pour une valeur de CHF 700'000.-

## 8. Autres créanciers

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Etat de Genève	75'394'975	81'564'927	-6'169'952
Créanciers liés aux charges sociales	24'368'105	22'545'199	1'822'906
Honoraires à verser	13'849'719	12'899'702	950'018
Paievements de tiers et dépôts patients	4'215'992	4'554'348	-338'356
Indemnités diverses du personnel	7'730'894	11'518'305	-3'787'411
Fonds reçus pour compte de tiers	71'572'482	66'793'269	4'779'213
Fonds de services	15'279'299	12'594'804	2'684'495
Fonds de péréquation	9'030'479	9'403'574	-373'094
Créanciers Plexus	2'491'532	14'898'506	-12'406'974
Créanciers divers	<u>38'311'958</u>	<u>34'920'893</u>	<u>3'391'065</u>
	<b><u>262'245'436</u></b>	<b><u>271'693'527</u></b>	<b><u>-9'448'091</u></b>

### Etat de Genève

Ce poste comprend principalement la part cantonale reçue d'avance pour les cas hospitaliers non facturés, CHF 67'692'933, la part assurance des investissements pour l'exercice 2023 à rembourser à l'Etat de Genève de CHF 17'000'000, le solde de CHF 7'324'717 du crédit complémentaire accordé par le Canton de Genève pour l'exercice 2023, compensé par les appels de fond à recevoir dans le cadre des crédits d'ouvrage et de renouvellement pour CHF 16'080'862.

### Honoraires à verser

Ce poste correspond aux honoraires privés dus aux médecins. Ces montants sont payés au fur et à mesure du règlement des factures correspondantes par les débiteurs patients ou assurances.

### Indemnités diverses du personnel

Ce poste comprend les indemnités variables pour CHF 3'715'398, les notes de frais pour CHF 278'413 et l'allocation vie chère pour CHF 3'737'894 accordée par l'Etat de Genève pour l'année 2023.

La variation par rapport à 2022 provient principalement du fait que le montant de l'allocation vie chère accordé l'année précédente (CHF 6'264'364) était nettement supérieur.

### Fonds reçus pour compte de tiers

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Recherches diverses et congrès	39'120'709	35'229'817	3'890'892
Projets recherche et développement financés par le fonds de péréquation	4'731'563	8'455'647	-3'724'083
Etudes cliniques	18'039'094	13'802'592	4'236'502
Divers	<u>9'681'115</u>	<u>9'305'213</u>	<u>375'902</u>
	<b><u>71'572'482</u></b>	<b><u>66'793'269</u></b>	<b><u>4'779'213</u></b>

#### Recherche diverses et congrès :

Les recherches médicales et autres études sont financées par des fonds externes qui peuvent être de nature privée ou publique et dont les bailleurs de fonds proviennent de différents horizons (entreprises, fondations, associations, Confédération, Canton). Ces fonds sont affectés à la réalisation d'un objet bien précis.

Le financement, la réalisation et l'avancement des projets de recherches médicales restent soutenus encore en 2023, après les années de pandémie.

#### Divers :

Sous cette rubrique sont comptabilisés les revenus de placements des fonds de recherche placés sous mandat de gestion auprès d'instituts bancaires de Genève, sous la forme de divers portefeuilles de titres.

### **Fonds de service**

Une partie des honoraires provenant de l'exercice de l'activité privée est prélevée pour financer des fonds de service dans les départements médicaux. Ces fonds de service ont pour but de soutenir et permettre des activités liées au développement des services. Un rapport distinct par fond de service est établi annuellement par le département concerné à l'attention du conseil d'administration.

### **Fonds de péréquation**

Sous cette rubrique sont regroupés les fonds « Recherche et développement » et « Aide au développement ». Ces fonds sont alimentés par des prélèvements réglementaires sur les honoraires privés des médecins. Leur variation durant l'exercice 2023 se présente comme suit :

	<b>Fonds "Recherche et développement" CHF</b>	<b>Fonds "Aide au développement" CHF</b>	<b>Total CHF</b>
<b>Disponible au 01.01.2023</b>	<b>8'792'303</b>	<b>611'271</b>	<b>9'403'574</b>
Dotations 2023	3'087'868	788'242	3'876'110
Attributions 2023	<u>-3'404'305</u>	<u>-844'899</u>	<u>-4'249'204</u>
<b>Disponible au 31.12.2023</b>	<b>8'475'866</b>	<b>554'612</b>	<b>9'030'479</b>

### **Créanciers Plexus**

Ce poste est issu de l'intégration des comptes de la société simple PLEXUS-Santé.

### **Créanciers divers**

Ce poste intègre en 2023 les positions créditrices des débiteurs, composées de notes de crédit et autres montants à rembourser aux assurances et Cantons (14.9 mios) et aux patients (5.4 mios).

## 9. Dettes portant intérêts

L'endettement total est en diminution de CHF 8'578'719 et se décompose comme suit :

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Banque Cantonale de Genève (BCG)	86'447'000	94'491'200	-8'044'200
Banque Cantonale de Zürich (ZKB)	15'000'000	15'000'000	0
Banque Cantonale de Bâle (BKB)	10'000'000	10'000'000	0
UBS SA	17'150'000	17'500'000	-350'000
Pensionskasse Post	5'400'000	5'400'000	0
ASMAC Fondations pour indépendants	10'000'000	10'000'000	0
Leasing Olympus	<u>743'799</u>	928'318	<u>-184'519</u>
	<b><u>144'740'799</u></b>	<b><u>153'319'518</u></b>	<b><u>-8'578'719</u></b>
Dettes portant intérêts à court terme	11'701'034	8'586'266	3'114'769
Dettes portant intérêts à long terme	<u>133'039'764</u>	144'733'252	<u>-11'693'488</u>
	<b><u>144'740'799</u></b>	<b><u>153'319'518</u></b>	<b><u>-8'578'719</u></b>

Le solde de l'emprunt auprès de la BCGE pour l'immeuble Beau-Séjour 2 a été remboursé au mois de mars 2023 pour un montant de CHF 7'200'000. Le solde correspond aux amortissements des emprunts en cours.

Le taux moyen pondéré des emprunts se monte à 1.29%.

Des cédules hypothécaires en premier rang ont été remises en garantie aux organismes prêteurs suivants :

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Banque Cantonale de Genève	27'831'000	36'225'000	-8'394'000
UBS SA	17'500'000	17'500'000	0
ASMAC Fondations pour indépendants	<u>10'000'000</u>	<u>10'000'000</u>	<u>0</u>
	<b><u>55'331'000</u></b>	<b><u>63'725'000</u></b>	<b><u>-8'394'000</u></b>

Le calendrier des remboursements des emprunts pour lesquels les amortissements sont définis contractuellement à l'avance est le suivant :

	2024 CHF	2025-2028 CHF	> 2028 CHF	Total CHF
Banque Cantonale de Genève (BCG)	11'157'000	29'290'000	46'000'000	86'447'000
Banque Cantonale de Zürich (ZKB)	0	0	15'000'000	15'000'000
Banque Cantonale de Bâle (BKB)	0	0	10'000'000	10'000'000
UBS SA	350'000	1'400'000	15'400'000	17'150'000
Pensionskasse Post	0	0	5'400'000	5'400'000
ASMAC Fondations pour indépendants	0	0	10'000'000	10'000'000
Leasing Olympus	194'034	549'764	0	743'799
	<b><u>11'701'034</u></b>	<b><u>31'239'764</u></b>	<b><u>101'800'000</u></b>	<b><u>144'740'799</u></b>

## 10. Comptes de régularisation passifs

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Créanciers à payer	6'119'252	5'466'391	652'861
Charges de personnel à payer	102'632	98'623	4'009
Heures supplémentaires à payer	170'552	102'812	67'740
Passifs transitoires Plexus	457'828	0	457'828
Autres passifs transitoires	<u>225'842</u>	<u>39'168</u>	<u>186'674</u>
	<b><u>7'076'106</u></b>	<b><u>5'706'994</u></b>	<b><u>1'369'113</u></b>

### Créanciers à payer

Ce montant correspond à la provision des honoraires à payer pour les médecins ayant-droit, sur la base en-cours de facturation.

### Passifs transitoires Plexus

Ce poste est issu de l'intégration des comptes de la société simple Plexus.

Les montants de provision concernant les frais de personnel sont présentés à la note n°11.

## 11. Provisions pour risques et charges

	Provisions pour le personnel CHF	Provisions pour litiges en cours CHF	Autres provisions CHF	Total CHF
<b>Solde au 01.01.2022</b>	<b>52'389'009</b>	<b>11'973'156</b>	<b>1'980'000</b>	<b>66'342'164</b>
Provisions créées durant l'exercice	0	2'218'825	0	2'218'825
Utilisations durant l'exercice	-7'297'474	-26'889	0	-7'324'363
Dissolution durant l'exercice	<u>-1'918'044</u>	<u>-1'940'767</u>	<u>-1'720'003</u>	<u>-5'578'814</u>
<b>Solde au 31.12.2022</b>	<b><u>43'173'491</u></b>	<b><u>12'224'325</u></b>	<b><u>259'997</u></b>	<b><u>55'657'813</u></b>
Dont :				
Part à court terme 2022	43'173'491	8'096'605	259'997	51'530'093
Part à long terme 2022	0	<u>4'127'720</u>	0	4'127'720
<b>Total 2022</b>	<b><u>43'173'491</u></b>	<b><u>12'224'325</u></b>	<b><u>259'997</u></b>	<b><u>55'657'813</u></b>
<b>Solde au 01.01.2023</b>	<b>43'173'491</b>	<b>12'224'325</b>	<b>259'997</b>	<b>55'657'813</b>
Provisions créées durant l'exercice	0	3'134'267	11'000'000	14'134'267
Utilisations durant l'exercice	-173'909	0	0	-173'909
Dissolution durant l'exercice	0	<u>-746'155</u>	<u>-70'000</u>	<u>-816'155</u>
<b>Solde au 31.12.2023</b>	<b><u>42'999'582</u></b>	<b><u>14'612'437</u></b>	<b><u>11'189'997</u></b>	<b><u>68'802'016</u></b>
Dont :				
Part à court terme 2023	42'999'582	9'006'169	189'997	52'195'748
Part à long terme 2023	0	<u>5'606'268</u>	<u>11'000'000</u>	<u>16'606'268</u>
<b>Total 2023</b>	<b><u>42'999'582</u></b>	<b><u>14'612'437</u></b>	<b><u>11'189'997</u></b>	<b><u>68'802'016</u></b>

### Provisions pour le personnel

Les provisions pour le personnel regroupent la provision pour vacances, qui est calculée par les ressources humaines sur la base des vacances non prises des collaborateurs, ainsi que l'engagement relatif aux heures supplémentaires récupérables en temps. En 2023, le nombre de jours de vacances non pris a poursuivi sa régression post-covid, induisant une reprise de provision, alors que le nombre d'heures supplémentaires augmente par rapport à 2022.

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Heures supplémentaires	11'002'684	9'394'766	1'607'918
Vacances	<u>31'996'897</u>	<u>33'778'725</u>	<u>-1'781'828</u>
<b>Provision pour le personnel</b>	<b><u>42'999'581</u></b>	<b><u>43'173'491</u></b>	<b><u>-173'910</u></b>

### Provisions pour litiges en cours

Ce poste comprend les provisions pour cas RC en suspens et procès en cours.

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Litiges RH - Tribunal administratif	1'606'268	1'027'720	578'548
Procédures juridiques en cours	4'000'000	3'100'000	900'000
Cas RC	<u>9'006'169</u>	<u>8'096'605</u>	<u>909'564</u>
<b>Provision pour litiges en cours</b>	<b><u>14'612'437</u></b>	<b><u>12'224'325</u></b>	<b><u>2'388'112</u></b>

### Autres provisions

Une provision de CHF 11'000'000 a été comptabilisé afin de tenir compte d'un risque sur une baisse de la valeur du point Tarmed rétroactive sur les prestations facturées des 5 dernières années.

## 12. Autres dettes à long terme

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Subventions d'investissement obtenues	433'430'050	422'149'765	11'280'285
Subventions fédérales obtenues	292'541	312'152	-19'612
CPEG	<u>33'144'798</u>	<u>36'154'117</u>	<u>-3'009'319</u>
	<b><u>466'867'389</u></b>	<b><u>458'616'034</u></b>	<b><u>8'251'354</u></b>

### Subventions d'investissement obtenues

Les subventions d'investissement obtenues correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations financées par des projets de loi d'investissement (note 6a).

## CPEG

Dans le cadre des mesures à l'encouragement à la retraite anticipée (rente pont AVS), les HUG enregistrent dans les comptes l'engagement correspondant aux collaborateurs bénéficiant de ces mesures.

Le nombre de personnes ayant annoncé leur souhait de bénéficier d'une rente pont a légèrement baissé en 2023 par rapport à 2022, générant une dotation à provision inférieure à celle de 2022.

### 13. Fonds de tiers affectés

	2023	2022	Variations 2023
	CHF	CHF	CHF
Fonds de tiers affectés avec comité de gestion	15'357'519	14'266'305	1'091'214
Fonds de tiers affectés sans comité de gestion	298'839'594	245'678'170	53'161'424
Fonds de renouvellement équipements	3'453'729	4'218'098	-764'369
Fonds de projets communs au réseau de soins	750'144	1'676'714	-926'570
	<b>318'400'986</b>	<b>265'839'288</b>	<b>52'561'698</b>

La variation des fonds de tiers affectés se présente comme suit :

	Fonds affectés avec comité de gestion	Fonds affectés sans comité de gestion	Fonds de renouvellement équipements	Fonds de projets communs réseau de soins	Total CHF
<b>Solde au 01.01.2023</b>	<b>14'266'305</b>	<b>245'678'171</b>	<b>4'218'098</b>	<b>1'676'714</b>	<b>265'839'288</b>
Fonds affectés reçus	100'000	68'318'201	0	0	68'418'201
Utilisation de subsides	0	-24'692'378	-764'369	-926'570	-26'383'317
Restitution de subsides	94'505	576	0	0	95'081
Variation placements mobiliers	896'709	3'168'394	0	0	4'065'103
Variation placements immobiliers	0	5'789'940	0	0	5'789'940
Variation réévaluation immeubles	0	576'690	0	0	576'690
<b>Solde au 31.12.2023</b>	<b>15'357'519</b>	<b>298'839'594</b>	<b>3'453'729</b>	<b>750'144</b>	<b>318'400'986</b>

#### Fonds affectés avec comité de gestion

Les fonds affectés avec comité de gestion sont des fonds de tiers grevés d'une obligation d'affectation. L'attribution des subsides se fait par le comité de gestion, sous la responsabilité de son Président. Le règlement de chaque fonds précise quelle est la part que le comité peut utiliser, soit à concurrence du capital et/ou du revenu figurant sur les états financiers au 31 décembre de l'année précédente (capital bloqué ou libre).

## Fonds affectés sans comité de gestion

Les fonds affectés sans comité de gestion sont composés, d'une part, par l'ensemble des dons et legs alloués par des tiers aux HUG avec une affectation spécifique (selon la volonté du donateur) et, d'autre part, par les projets financés par la fondation privée des HUG.

Tous les dons sont affectés et comptabilisés dans l'un des fonds de tiers affecté sans comité de gestion existants.

L'attribution se fait avec l'approbation de la Direction générale (DG) et de la Direction des finances (DF). Il y a 37 fonds différents, dont 12 en faveur du personnel de divers départements.

Les montants reçus en 2023 concernent notamment des projets de recherches (8.8 mios), le don provenant de la vente de la SI route de Chêne (11.7 mios), le nouvel Hôpital des enfants (25 mios) et la Maison de l'enfance et de l'adolescence (12.5 mios).

## Fonds de renouvellement des équipements

Le Conseil d'Etat a autorisé par avenant au contrat de prestations 2016-2019 de verser une indemnité provenant de la part restituable à l'Etat de Genève à l'issue du contrat de prestations précité. Le montant prévu par l'avenant, CHF 6'081'233, est totalement attribué, les montants utilisés correspondent aux amortissements des équipements acquis.

## Fonds de projets communs au réseau de soins

Ce fonds est alimenté par affectation d'une partie des résultats bénéficiaires des HUG, de l'IMAD et de l'Etat à des projets communs du réseau de santé genevois.

## 14. Réserve affectée

	Montants affectés 01.01.2023 CHF	Dépenses au 01.01.2023 CHF	Solde 01.01.2023 CHF	Dépenses 2023 CHF	Solde 31.12.2023 CHF
Salles hybrides - projet GIBOR (phase 2)	9'062'288	2'010'658	7'051'630	612'291	6'439'339
Datacenter salle 1 - projet EDEN	2'833'959	2'553'922	280'037	115'741	164'296
Extension des blocs centraux - projet EXTOP	17'835'000	1'525'135	16'309'865	762'956	15'546'909
Investissements de renouvellement des équipements	8'300'000	469'672	7'830'328	0	7'830'328
Investissements de renouvellement du SI	28'066'041	7'519'455	20'546'586	1'131'984	19'414'602
Equipements agrandissement des urgences adultes	7'400'000	2'156'408	5'243'592	1'315'212	3'928'380
Reverso - Aménagement nouveaux locaux DSI	1'075'156	582'872	492'284	64'152	428'133
Changement de réseau GSM	4'700'000	2'786'439	1'913'561	107'728	1'805'833
Soins palliatifs de Jolimont	609'000	144'546	464'454	30'660	433'794
Projet PRRU - Travaux non activables	2'140'000	981'237	1'158'763	386'910	771'853
Nouvel outils SIRH	11'600'000	1'982'772	9'617'228	1'883'453	7'733'775
	<b>93'621'444</b>	<b>22'713'115</b>	<b>70'908'329</b>	<b>6'411'087</b>	<b>64'497'242</b>

Aucune affectation n'a eu lieu dans l'année sous rubrique.

## 15. Répartition du résultat de fonctionnement

Le contrat de prestations 2020-2023 entre la République et canton de Genève (l'Etat de Genève) et les Hôpitaux universitaires de Genève ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la politique de l'Etat en matière de thésauroisation des subventions (adoption de la directive transversale) du 28 janvier 2009 s'applique de façon générale au résultat de l'exercice, le résultat annuel de fonctionnement des HUG au 31 décembre 2023 a été réparti de la manière suivante :

	2020	2021	2022	2023	Cumulé au 31.12.2023
Résultat avant répartition	<u>-4'723'948</u>	<u>-6'197'967</u>	<u>-5'500'412</u>	<u>-6'297'830</u>	<u>-22'720'158</u>
Part du résultat à reporter aux HUG - Reprises sur réserves affectées	4'203'313	6'197'967	5'907'792	6'411'086	22'720'158
Résultat avant répartition - Plan 20-23	<u>-520'635</u>	<u>0</u>	<u>407'379</u>	<u>113'256</u>	<u>0</u>
<b>Répartition du résultat</b>					
<b><u>Capitaux étrangers CT</u></b>					
Part du résultat à reporter à l'Etat - Plan 20-23	-130'159	0	101'845	28'314	0
<b><u>Capitaux propres</u></b>					
Part du résultat à reporter aux HUG - Plan 20-23	-390'476	0	305'534	84'942	0
Part du résultat à reporter aux HUG - Reprises sur réserves affectées	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-6'411'086</u>	<u>-6'411'086</u>
	<u>-390'476</u>	<u>0</u>	<u>305'534</u>	<u>-6'326'144</u>	<u>-6'411'086</u>

La part du résultat de fonctionnement à reporter à l'Etat et la part à reporter par les HUG est respectivement remboursée et acquise définitivement à l'institution à l'échéance du contrat de prestations 2020-2023, dans la mesure où ces soldes sont positifs.

Le résultat 2023 avant répartition est de CHF 113'256, dont CHF 28'314 sont restitués à l'Etat de Genève (25% du résultat) et CHF 84'942, constitue le résultat de gestion des HUG. Ce résultat annuel 2023 vient compenser la perte cumulée à hauteur du même montant, soldant ainsi le résultat cumulé sur la durée du contrat de prestations.

A noter que le résultat 2023 comprend des dépenses financées par la réserve affectées d'un montant de CHF 6'411'086, ce montant n'est pas pris en compte pour le calcul de la répartition du résultat.

## 16. Réserve à affecter, Dons & Legs, Réserve de réévaluation, Apports provenant de fusion

Réserve à affecter :

	2023	2022
Solde disponible de la réserve quadriennale	3 194 337	3 194 337
Ecart de réserve de réévaluation réintégré	<u>19 647 226</u>	<u>19 647 226</u>
<b>Réserve à affecter</b>	<b><u>22 841 563</u></b>	<b><u>22 841 563</u></b>

La réserve à affecter d'un montant de CHF 22'841'563 est composée des reliquats non affectés sur la part des résultats à conserver du plan 2016-2019 CHF 3'194'337, ainsi que de l'écart de réserve de réévaluation réintégré CHF 19'647'226.

Les montants affectés sont présentés à la note 14.

## Autres fonds propres :

	2023	2022
Dons & legs	29 934 550	29 934 550
Réserve de réévaluation	133 120 000	133 120 000
Apports provenant de fusions	<u>40 780 777</u>	<u>40 780 777</u>
<b>Autres réserves</b>	<b><u>203 835 327</u></b>	<b><u>203 835 327</u></b>

Pour les Dons & legs, le Conseil d'Etat lors de sa séance du 3 décembre 2014, a décidé d'autoriser les Hôpitaux universitaires de Genève à reclasser les fonds alloués par des tiers sans condition dans leurs fonds propres au 31 décembre 2014.

La réserve de réévaluation figurant dans les fonds propres depuis la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée lors du passage aux normes IPSAS à fin 2008 a été ajustée pour tenir compte des biens mis au rebut ou complètement amortis à fin 2017. La quote-part correspondante de cette réserve d'un montant de CHF 19'647'226 a été transférée dans la réserve à affecter.

Les apports de fusion d'un montant de CHF 40'780'777 proviennent de l'intégration au sein des HUG des cliniques de Joli-Mont et Montana au 1<sup>er</sup> juillet 2016, en vertu de la loi modifiant la loi sur les établissements publics médicaux (L11622 du 21.04.2016).

## 17. Prestations médicales, infirmières et thérapeutiques aux patients

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Forfaits DRG hospitalisation	714'488'959	720'265'000	689'039'197
Forfaits journaliers d'hospitalisation	208'263'726	209'122'000	193'906'575
Forfaits ambulatoires	16'983'864	18'913'000	16'413'135
Autres forfaits d'hospitalisation	26'840'316	27'863'000	28'462'738
Participation du canton GE aux patients	0	0	0
Déductions sur le produit des prestations aux patients	<u>-12'707'767</u>	<u>-10'450'000</u>	<u>-22'579'007</u>
	<b><u>953'869'098</u></b>	<b><u>965'713'000</u></b>	<b><u>905'242'638</u></b>

Ce poste comprend les forfaits d'hospitalisation SwissDRG pour les soins somatiques aigus, les forfaits journaliers, les forfaits par service, les forfaits liés au diagnostic, les forfaits d'hôtellerie et de soins et divers forfaits thérapeutiques. Il comprend également les contributions contractuelles et légales liées aux patients et financées par les autorités publiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les recettes provenant de prestations hospitalières de soins aigus, soins de psychiatrie et de réadaptation, cofinancées par l'assurance obligatoire des soins et le canton de Genève, comprennent la part cantonale pour un montant de CHF 398'764'934.

## 18. Prestations unitaires médicales

	<b>COMPTES 2023 CHF</b>	<b>BUDGET 2023 CHF</b>	<b>COMPTES 2022 CHF</b>
Prest. unitaires médicales clientèle hosp. div. privée	51'059'836	46'595'000	49'878'965
Prest. unitaires médicales clientèle ambul. non privée	70'434'422	64'950'000	63'120'056
Prest. unitaires médicales privée ambulatoire	26'078'085	21'229'000	24'110'502
Certificats, rapports et expertises	<u>4'335'844</u>	<u>1'766'000</u>	<u>2'998'992</u>
	<b><u>151'908'187</u></b>	<b><u>134'540'000</u></b>	<b><u>140'108'515</u></b>

En ce qui concerne les prestations unitaires médicales clientèle hospitalière division privée et les prestations unitaires médicales privée ambulatoire, elles sont principalement composées des recettes des honoraires des médecins ayants droit, pour les parts relevant de leur clientèle hospitalisée. Les honoraires des médecins pour clientèle ambulatoire comptabilisés dans ce groupe de comptes proviennent essentiellement de prestations non facturées selon la nomenclature TARMED. Les honoraires ambulatoires facturés selon TARMED sont enregistrés, selon le principe de la nature de prestation, dans les postes autres prestations unitaires hospitalières.

La rubrique « prestations unitaires médicales clientèle ambulatoire non privée » comprend les prestations médicales selon TARMED.

Les honoraires encaissés sont rétrocédés aux médecins, après prélèvement de la part revenant aux HUG (40% pour les honoraires stationnaires et 8% pour l'activité médicale ambulatoire facturée selon TARMED). Les prestations ambulatoires liées aux infrastructures sont acquises à 100% aux HUG.

Les rétrocessions sont comptabilisées en compte de charge sous la rubrique « Charges de personnel » et sont en outre soumises à une retenue attribuée aux fonds de service et aux fonds de péréquation pour la Recherche et l'aide au développement. Depuis 1998, l'AVS est retenue sur la partie rétrocédée aux médecins

## 19. Autres prestations unitaires hospitalières

	<b>COMPTES 2023 CHF</b>	<b>BUDGET 2023 CHF</b>	<b>COMPTES 2022 CHF</b>
Prestations techniques TarMed	174'349'172	159'902'000	165'119'065
Prestations techniques non TarMed	<u>158'933'802</u>	<u>154'737'000</u>	<u>155'633'714</u>
	<b><u>333'282'974</u></b>	<b><u>314'639'000</u></b>	<b><u>320'752'779</u></b>

La rubrique « Autres prestations unitaires hospitalières » comprend les prestations techniques (PT) selon TARMED, tous les autres tarifs paramédicaux: logopédie, ergothérapie physiothérapie, etc., et les produits des prestations de laboratoire.

## 20. Autres produits de prestations aux patients

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Autres recettes de prestations aux patients	<u>4'180'422</u>	<u>5'147'000</u>	<u>4'326'306</u>
	<b><u>4'180'422</u></b>	<b><u>5'147'000</u></b>	<b><u>4'326'306</u></b>

Ce poste comprend toutes les prestations aux patients qui ne peuvent pas être comptabilisées dans le groupe des prestations médicales (notes n° 18 à 20). On y trouve principalement la facturation des transports en hélicoptère et des interventions du SMUR (intervention d'un médecin lors d'urgence), ainsi que les recettes des prestations hôtelières non prises en charge par les assurances (cuisine, téléphone, coiffure, pressing, etc).

## 21. Produits financiers

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Produits des loyers	<u>8'453'125</u>	<u>7'762'000</u>	<u>8'245'110</u>
	<b><u>8'453'125</u></b>	<b><u>7'762'000</u></b>	<b><u>8'245'110</u></b>
Produits des intérêts de capitaux	42'720	0	2'555
Autres produits financiers	<u>970'409</u>	<u>1'134'000</u>	<u>798'837</u>
	<b><u>1'013'130</u></b>	<b><u>1'134'000</u></b>	<b><u>801'392</u></b>

Les loyers concernent principalement les loyers des parkings au personnel.

Les produits financiers comprennent les intérêts créditeurs, les intérêts et frais perçus dans le cadre des procédures de recouvrement des débiteurs, ainsi que les gains de change.

## 22. Produits de prestations au personnel et à des tiers

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Nourriture	21'117'084	22'394'000	22'108'289
Prestations à des tiers et assurances sociales	37'822'381	34'751'000	43'501'727
Ventes au personnel et à des tiers	25'041'212	16'881'000	17'083'747
Remboursement du personnel	34'336	2'411'000	34'350
Autres recettes	6'828'447	8'342'000	6'834'433
Déductions sur le produit des prestations aux tiers	<u>111'106</u>	<u>83'000</u>	<u>500'955</u>
	<b><u>90'954'565</u></b>	<b><u>84'862'000</u></b>	<b><u>90'063'502</u></b>

Le poste ventes au personnel et à des tiers contient principalement des prestations telles que automates à boissons, ventes d'articles divers provenant du magasin central, ventes d'abonnement TPG au personnel, ventes d'entrées piscine ainsi que diverses formations facturées à des tiers. Le poste autres recettes contient principalement les pensions crèches facturées au personnel, la rétrocession des courtiers assurances ainsi que la commission sur perception impôt source.

Selon les IPSAS et le principe de non-compensation des charges et des produits, les produits provenant de la facturation de prestations à des tiers et de la prestation des assurances sociales, qui apparaissaient en diminution des charges, ont été reclassés dans la rubrique des produits de prestations au personnel et à des tiers. Le montant reclassé en produit est de CHF 37'822'381.

### 23. Indemnité de fonctionnement reçue

	<b>COMPTES 2023 CHF</b>	<b>BUDGET 2023 CHF</b>	<b>COMPTES 2022 CHF</b>
Indemnité de fonctionnement reçue	687'435'989	687'435'989	594'757'916
Indemnité complémentaire	23'246'019	0	116'763'193
Part du résultat à reporter à l'Etat	<u>-28'314</u>	<u>0</u>	<u>-101'845</u>
	<b><u>710'653'694</u></b>	<b><u>687'435'989</u></b>	<b><u>711'419'264</u></b>

Le poste indemnité complémentaire comprend les montants suivants :

- ▶ CHF 22'675'283 approuvé par la commission des finances du Grand Conseil (crédit supplémentaire de CHF 30'000'000 voté en décembre 2023). Le solde de CHF 7'324'717 sera remboursé au Canton
- ▶ CHF 570'736 approuvé par la commission des finances du Grand Conseil au titre du financement de l'allocation unique vie chère pour les subventionnés (crédit supplémentaire voté en janvier 2024)

### 24. Autres subventions

	<b>COMPTES 2023 CHF</b>	<b>BUDGET 2023 CHF</b>	<b>COMPTES 2022 CHF</b>
Autres subventions et dotations internes	<u>1'986'744</u>	<u>218'000</u>	<u>2'158'234</u>
	<b><u>1'986'744</u></b>	<b><u>218'000</u></b>	<b><u>2'158'234</u></b>

Le solde se compose des aides financières complémentaires à des projets spécifiques.

## 25. Contributions de corporations, de fondations et de privés

	<b>COMPTES 2023 CHF</b>	<b>BUDGET 2023 CHF</b>	<b>COMPTES 2022 CHF</b>
Contributions de fondations et de privés	<u>11'422'346</u> <b>11'422'346</b>	<u>400'118</u> <b>400'118</b>	<u>7'920'787</u> <b>7'920'787</b>
Autres fonds - Couverture amortissements	<u>3'907'874</u> <b>3'907'874</b>	<u>3'531'882</u> <b>3'531'882</b>	<u>2'562'238</u> <b>2'562'238</b>

Ce poste comprend toutes les utilisations des fonds de tiers affectés, hors projets de recherche.

## 26. Charges salariales

La répartition des salaires et indemnités par catégorie professionnelle est la suivante :

	<b>COMPTES 2023 CHF</b>	<b>BUDGET 2023 CHF</b>	<b>COMPTES 2022 CHF</b>
Salaires et indemnités professions médicales et de soins	1'046'957'289	1'028'189'000	1'015'353'516
Salaires et indemnités professions d'exploitation	150'989'586	148'650'000	145'482'204
Salaires professions administratives	195'621'251	191'538'000	190'382'150
Prestations des assurances sociales	0	0	0
Mise à disposition de personnel à des tiers	<u>-5'761</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	<b><u>1'393'562'365</u></b>	<b><u>1'368'377'000</u></b>	<b><u>1'351'217'870</u></b>

Selon les IPSAS et le principe de non-compensation des charges et des produits, les produits provenant de la facturation de prestations à des tiers et de la prestation des assurances sociales, qui apparaissaient en diminution des charges, ont été reclassés dans la rubrique des produits de prestations au personnel et à des tiers. Le montant reclassé en produit est de CHF 37'822'381.

## 27. Matériel médical d'exploitation

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Médicaments	101'674'942	95'799'000	104'253'623
Matériel, instruments, ustensiles, textiles	97'912'696	90'639'000	86'758'788
Films et matériel de photographie	4'126	62'000	57'958
Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	26'359'909	26'802'000	27'595'081
Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques fournies par des tiers	9'176'662	9'859'000	10'212'041
Autre matériel médical	361'638	446'000	-1'862'996
	<b><u>235'489'974</u></b>	<b><u>223'607'000</u></b>	<b><u>227'014'495</u></b>

## 28. Entretien et réparations

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Installations à durée illimitée	0	365'000	0
Installations de longue durée	3'611'508	3'127'000	1'077'431
Installations de moyenne durée	8'105'193	4'575'000	6'462'635
Installations de courte durée	5'745'185	6'351'000	6'404'949
Installations médico-techniques	13'624'824	13'620'000	12'556'450
Outillage et matériel d'atelier	3'975'588	3'573'000	3'740'279
	<b><u>35'062'299</u></b>	<b><u>31'611'000</u></b>	<b><u>30'241'744</u></b>

## 29. Charges d'utilisation des immobilisations

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Achats d'équipements < 10'000	13'338'580	13'508'000	11'304'302
Loyers (selon LAMal)	0	404'000	697
Autres loyers (y compris leasing opérationnel)	16'584'442	14'783'000	15'822'280
	<b><u>29'923'022</u></b>	<b><u>28'695'000</u></b>	<b><u>27'127'279</u></b>

### 30. Charges financières

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Charges des intérêts	<u>-2'534'791</u>	<u>-1'363'000</u>	<u>-1'303'852</u>
	<b><u>-2'534'791</u></b>	<b><u>-1'363'000</u></b>	<b><u>-1'303'852</u></b>

Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 1.29 %.

### 31. Autres charges liées aux patients

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Transports de patients par des tiers	6'018'440	5'469'000	6'377'180
Frais de véhicule et de transport liés aux patients	339'885	285'000	336'379
Autres prestations de tiers liées aux patients	207'680	119'000	186'151
Autres frais liés aux patients	<u>7'776'404</u>	<u>4'885'000</u>	<u>6'649'221</u>
	<b><u>14'342'409</u></b>	<b><u>10'758'000</u></b>	<b><u>13'548'931</u></b>

### 32. Autres charges non liées aux patients

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Primes d'assurances	779'437	947'000	860'436
Assurance resp. civile et protection juridique	3'808'360	2'045'000	3'150'840
Cotisations et taxes	2'121'866	2'008'000	1'625'680
Charges de véhicules et de transport	21'690	19'000	23'047
Autres prestations fournies par des tiers	4'493'423	2'774'000	3'918'819
Marchandises de commerce	7'217	0	7'909
Sécurité d'exploitation et surveillance	1'204'079	106'000	1'300'729
Evacuation des déchets	1'608'370	1'648'000	1'618'490
Autres charges d'exploitation	<u>24'932'373</u>	<u>23'512'000</u>	<u>25'542'554</u>
	<b><u>38'976'815</u></b>	<b><u>33'059'000</u></b>	<b><u>38'048'504</u></b>

#### Primes d'assurances

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurance incendie, vol et divers.

#### Assurance responsabilité civile et protection juridique

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurances responsabilité civile, ainsi que les frais de franchise sur sinistre et frais de litiges.



## Entreprises de droit public / Fondations et autres parties liées

- ▶ Services industriels de Genève (SIG)
- ▶ Transports publics genevois (TPG)
- ▶ Université de Genève - UNIGE
- ▶ Office Cantonal des Assurances Sociales (OCAS)
- ▶ Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD)
- ▶ Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse Romande (HES-SO)

<u>Charges:</u>	2023 CHF	2022 CHF
SIG - Eau, énergie, combustible et évacuation de déchets	38 099 023	34 374 263
UNIGE - Salaires, matériel médical et frais administratifs	3 427 131	4 239 735
OCAS - Charges sociales	209 866 068	204 737 685

<u>Produits:</u>	2023 CHF	2022 CHF
UNIGE - Salaires, locations et diverses prestations	6 235 372	5 066 436
IMAD - Repas, pharmacie, stérilisation et prestations diverses	8 235 877	9 046 699
HES-SO - Retrocessions stages HES	2 198 689	2 179 538

## Banque Cantonale de Genève (BCGE)

La Banque Cantonale de Genève est un partenaire privilégié dans le financement de divers projets de l'institution, notamment en ce qui concerne les crédits pour le financement du bâtiment des laboratoires, la rénovation des étages du secteur privé et les emprunts hypothécaires liés aux actifs affectés (voir notes 9 et 12).

## Principaux dirigeants

### Conseil d'administration (composition au 31.12.2023)

Président du conseil d'administration: M. CANONICA François

#### Autres membres:

M. ALBORINO Domenico	M. MAYOU Roger
Mme BOLAY Loly	M. PAOLI Gérard
Mme DEMATRAZ Laurence	Mme PIGNAT Sonia
M. DENEYS Roger	M. POGGIA Mauro
Mme GRANDI Sophie	Mme SAEZ Odette
Mme HUMMEL STRICKER Cornelia	M. SANDOZ Olivier
M. LEYVRAZ Pierre-François	M. SPECKERT Edric
M. MATTER Michel	M. VAN DELDEN Christian
Mme MAULINI Gabrielle	M. ZANELLA Lucien
M. MAURIS Alain-Dominique	

Selon les dispositions de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, et le processus de renouvellement des conseils d'administration et des fondations des institutions de droit public, le Conseil d'Etat genevois a nommé Alain-Dominique Mauris en tant que nouveau président du conseil d'administration des HUG.

Le mandat d'Alain-Dominique Mauris en qualité de président s'étend sur une période de 18 mois, liée à la durée de mandat maximale fixée par la loi (15 ans). Caroline Kant lui succédera en principe comme présidente en septembre 2025.

La nouvelle composition du conseil d'administration assurera la législature du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 décembre 2029.

### Comité de direction (composition au 31.12.2023)

Président du comité de direction : M. LEVRAT Bertrand

#### Autres membres permanents :

M. GEISSBUHLER Antoine

Mme MERKLI Sandra

M. KOLLY Alain

M. NICOLIER Patrick

M. MATHIEU Rémy

M. PERRIER Arnaud

Mme TISSANDIER Frédérique

### Rémunération brute

	2023 CHF	2022 CHF
Conseil d'administration	396'500	382'000
Comité de direction	2'610'276	2'403'813

## 35. Instruments financiers

Conformément aux principes comptables internationaux du secteur public, les HUG ont adopté la norme IPSAS 41 sur les instruments financiers, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les actifs financiers comprennent les disponibilités, les débiteurs clients et le compte courant « Etat de Genève ». Les passifs financiers se composent des fournisseurs et autres créanciers, ainsi que des emprunts.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations. L'institution travaille avec des établissements bancaires de renom sur la place financière genevoise et Postfinance. Les HUG n'anticipent aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières et estiment qu'il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit pour ses actifs financiers.

### Juste valeur

La norme IPSAS 41 exige une évaluation initiale des instruments financiers à la juste valeur, suivi d'un réexamen régulier et d'une réévaluation en fonction des conditions du marché et des scénarios économiques prévus. La juste valeur est déterminée en prenant en compte les informations disponibles sur les marchés actifs, lorsque disponibles, ou en utilisant des techniques d'évaluation appropriées en l'absence de marchés actifs.

La juste valeur des disponibilités, du compte courant Etat de Genève, des fournisseurs et autres créanciers ainsi que des emprunts ne diffère pas significativement de leur valeur au bilan.

## 36. Engagements conditionnels et éventuels

### Donation SI Route de Chêne

Par contrat de donation signé le 23 novembre 2015, la Fondation Hans Wilsdorf (la Donatrice) a cédé gratuitement aux Hôpitaux universitaires de Genève (le Donataire) la SI Route de Chêne A SA dont le capital-actions de CHF 100'000 est entièrement libéré.

Un accord entre le groupe Hirslanden et les HUG a été trouvé et la vente de la SI a été réalisée au mois de juin 2023. Le produit de cette opération a été affecté selon la volonté du donateur et attribué à des projets définis par le comité de direction.

### Garantie en rapport avec opération de crédit

Les HUG sont garants des engagements leasing pour le compte de la Swiss Foundation for Innovation and Training in Surgery (SFITS) à hauteur de CHF 2'800'000.

### CPEG

En vertu de l'art. 7A du REEF, les entités n'ont pas l'obligation de mentionner l'incidence de la dérogation à la norme IPSAS 39 dans les états financiers. Cette incidence peut être mentionnée pour autant que ces données soient produites par la caisse de pension concernée.

A noter que la CPEG a fourni, pour la date de bouclage, des données 2022 non vérifiées par l'expert agréé et non auditées par l'organe de révision.

### CPEG - Déficit technique (différentiel par rapport à la pleine capitalisation)

	Situation au 31.12.2023 CHF	Situation au 31.12.2022 CHF
Degré de couverture de la CPEG selon l'article 44 OPP2	75.1%	72.6%
Capitaux de prévoyance des assurés actifs HUG, y compris provisions	3'452'835'446	3'479'549'208
Capitaux de prévoyance des pensionnés HUG, y compris provisions	3'119'707'120	3'032'383'220
Montant du déficit technique de l'employeur (HUG)	1'636'563'099	1'784'269'485

La valeur du déficit technique est issue du calcul de la CPEG selon leurs normes statutaires. Le calcul de ces engagements selon la norme IPSAS 39 donnerait une valeur différente, sensiblement plus élevée.

### **37. Actif éventuel – Gestion du recouvrement des factures médicales antérieures au 30 juin 2015**

Par jugement du Tribunal Correctionnel du 21 décembre 2018 et confirmé par le Tribunal Fédéral le 22 décembre 2020, l'ancien responsable des comptabilités, et l'avocat mandaté pour le recouvrement, ont été condamnés conjointement et solidairement à payer aux Hôpitaux universitaires de Genève la somme de CHF 20'460'487, à titre de réparation du dommage matériel.

Le Tribunal Fédéral a par ailleurs rejeté tous les recours. Les condamnations prononcées contre les prévenus en dernière instance cantonale sont ainsi confirmées.

Une telle créance doit être reconnue à sa juste valeur selon les normes IPSAS. En l'absence de l'évidence que les condamnés puissent payer cette somme, les HUG considèrent ce montant comme un actif éventuel ne pouvant pas être comptabilisé en l'état dans les comptes.

### **38. Evénements postérieurs à la date de clôture**

Les HUG n'ont pas connaissance d'événements postérieurs à la date de clôture nécessitant une information au sens de la norme IPSAS 14 « Evénements postérieurs à la date de reporting ».